

Saison 2022-2023

CHARTE MEDIA



TABLE DES MATIÈRES

/ 1.	PROGRAMMATION DES MATCHES	3
/ 2.	PRODUCTEURS DELEGUES ET DETENTEURS DE DROITS	2
	PRODUCTEURS DELEGUES	
2.1	CAS DES 2 MATCHES PRODUITS PAR BEIN SPORTS	
2.3	CAS DES 8 MATCHES PRODUITS PAR HBS ET DIFFUSES SUR AMAZON PRIME VIDEO	
/ 3.	PROGRAMMES DES DETENTEURS DE DROITS DOMESTIQUES	7
3.1	DETENTEURS DE DROITS DES MATCHES	7
3.2	DETENTEURS DE DROITS DES MAGAZINES	8
3.3	DETENTEURS DE DROITS CLUBS	8
/ 4.	GESTION OPERATIONNELLE DES MEDIAS TV SUR SITE	9
4.1	PROTOCOLE SANITAIRE	g
4.2	REGLES D'ACCES AUX ZONES DE CAPTATION TV SOUMISES A LA VALIDATION DE LA LFP	9
4.3	ACCES AUX ZONES DE PRESSE GEREES PAR L'UJSF	15
/ 5.	ORDRE DE PRIORITE MEDIAS	16
/ 6.	GESTION DES INTERVIEWES	17
6.1	PRINCIPES GENERAUX	17
6.2	PROCEDURE INTERVIEWES	17
/7.	DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE	24
7.1	PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE	25
7.2	ORGANISATION DES MEDIAS SUR SITE LE JOUR DU MATCH	31
7.3	PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE POUR LES MEDIAS CLUB	31
7.4	ORDRE DE PRIORITE DES AUTORISATIONS DE TOURNAGE	32
/ 8.	CONTROLE D'ACCES ET ACCREDITATIONS	33



	8.1	CONTROLE D'ACCES	. 33
	8.2	BADGE D'ACCREDITATION	. 33
•	9.	CHASUBLES ET BRASSARDS	.34
	9.1	CHASUBLES GRISES AVEC MARQUAGE NOIR « PRODUCTEUR DELEGUE »	. 34
		CHASUBLES AUBERGINE AVEC MARQUAGE BLANC « DDD » ET AVEC BRASSARD JAUNE « DDD CT » POUR LES DETENTEURS DE DROITS DIRECT	. 34
		CHASUBLES AUBERGINE AVEC MARQUAGE BLANC « DDD » POUR LES DETENTEURS DE DROITS AZINES ET DIFFERE	
		CHASUBLES BEIGES AVEC MARQUAGE NOIR "NDDA" POUR LES NON DETENTEURS DE DROITS DRISES	. 35
		CHASUBLES VERTES AVEC MARQUAGE NOIR "PHOTO" POUR LES PHOTOGRAPHES FESSIONNELS	. 35
		CHASUBLES VERTES AVEC MARQUAGE ROUGE "PHOTO" POUR LES PHOTOGRAPHES NON FESSIONNELS	. 36
,	10.	COORDINATION JOUR DE MATCH	.37
	10.1	37	
	10.2	1ERE REUNION D'AVANT-MATCH (H-4)	. 37
	10.3	2EME REUNION D'AVANT-MATCH (H-2)	. 37
	10 4	3EME REUNION : BILAN D'APRES MATCH (FIN DE MATCH +30' OU AU PLUS TOT)	38



/ 1. Programmation des matches

- Le Championnat de Ligue 2 BKT comprend 38 Journées de 10 matches chacune, soit un total de 380 matches par saison.
- En règle générale l'organisation générale d'une journée de championnat comprend 10 matches joués le week-end comme suit :



Pour les Journées de Championnat se déroulant en semaine, la réaffectation des cases horaires du week-end est résumée dans le tableau ci-dessous :





/ 2. Producteurs Délégués et détenteurs de droits

2.1 PRODUCTEURS DELEGUES

- La LFP accepte de confier la responsabilité de la production des matches, pour les saisons 2021/2022 à 2023/2024, à belN Sports, en qualité de Radio Diffuseur Hôte (ci-après « RDH ») et à HBS pour la diffusion des matches d'Amazon Prime Vidéo.
- belN Sports est responsable de la production du Signal International pour le compte de la LFP de 2 matches par journée de Championnat, généralement répartis comme suit :
 - o 1 match le samedi à 15h00
 - o 1 match le lundi à 20h45
- HBS est responsable de la production du Signal International pour le compte de la LFP et de la diffusion de 8 matches par journée de Championnat d'Amazon Prime Vidéo, généralement répartis comme suit :
 - o 8 matches le samedi à 19h00



2.2 CAS DES 2 MATCHES PRODUITS PAR BEIN SPORTS

RADIO DIFFUSEUR HÔTE						
belN Sports						
DETENTEURS DE D	PROITS AU TITRE DU DIRECT (DDI	Direct)				
Diffusion TV France en direct	peIN Sports au titre de la diffusion en direct du match (signal privatif)					
Diffuseurs Internationaux en direct	Tous matches : chaînes ayant acquis les droits auprès de belN Média Group					
DETENTEURS DE D	PROITS AU TITRE DES MAGAZINES	S ET DU DIFFERE (DDD Mag et différé)				
	Diffuseurs magazine TV	beIN Sports				
LFP	Diffuseurs magazines LFP VOD	YouTube				
	Site internet officiel de la LFP	Tous matches : www.ligue2.fr				
	Les chaines des Clubs	Tous matches du club concerné (domicile et extérieur)				
Clubs	Les plateformes digitales officielles des clubs	Tous matches du club concerné (domicile et extérieur)				
	Les chaines de TV ayant signé des accords de blocs de programme avec un club	Tous matches du club concerné (domicile et extérieur)				

NON DETENTEURS DE DROITS AUTORISES (NDDA)

Non détenteurs de droits audiovisuels qui ont fait une demande exceptionnelle de tournage dans le stade le jour du match et obtenu l'accord écrit préalable de la LFP.

L'accord de la LFP précisera les zones accessibles par les équipes ENG du NDDA ainsi que le type d'images qu'elles pourront capter.



2.3 CAS DES 8 MATCHES PRODUITS PAR HBS ET DIFFUSES SUR AMAZON PRIME VIDEO

S AU TITRE DU DIRECT (DDD	Direct)				
Amazon Prime Vidéo au titre de la diffusion en direct du match (signal privatif) La Chaine L'Equipe au titre de la co-diffusion du match directeur.					
Tous matches : chaînes ayant acquis les droits auprès de belN Média Group					
TS AU TITRE DES MAGAZINES	ET DU DIFFERE (DDD Mag et différé)				
useurs magazine TV	belN Sports				
useurs magazines LFP VOD	YouTube				
internet officiel de la LFP	Tous matches : www.ligue2.fr				
chaines des Clubs	Tous matches du club concerné (domicile et extérieur)				
plateformes digitales cielles des clubs	Tous matches du club concerné (domicile et extérieur)				
chaines de TV ayant signé accords de blocs de gramme avec un club	Tous matches du club concerné (domicile et extérieur)				
	azon Prime Vidéo au titre de la de Chaine L'Equipe au titre de la constant la				

NON DETENTEURS DE DROITS AUTORISES (NDDA)

Non détenteurs de droits audiovisuels qui ont fait une demande exceptionnelle de tournage dans le stade le jour du match et obtenu l'accord écrit préalable de la LFP.

L'accord de la LFP précisera les zones accessibles par les équipes ENG du NDDA ainsi que le type d'images qu'elles pourront capter.



/ 3. Programmes des détenteurs de droits domestiques

3.1 DETENTEURS DE DROITS DES MATCHES

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI
13 : 00			
14:00			
15 : 00	1 MATCH (8 caméras) beIN SPORTS		
16 : 00	Direct TV et full simulcast sur tous supports		
17 : 00			
18 : 00			
19 : 00	8 MATCHES (mini. 4 caméras) Amazon Prime Vidéo		
20 : 00	Direct TV et full simulcast sur tous supports		
21 : 00			(20:45) 1 MATCH (8 caméras)
22 : 00			beIN SPORTS Direct TV et full simulcast sur tous
23:00			supports



3.2 DETENTEURS DE DROITS DES MAGAZINES

MAGAZINES	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	DU MARDI AU VENDREDI
MATIN	beIN SPORTS Magazine Ligue 2 BKT			
19:00	Amazon Prime Vidéo La Chaine L'Equipe Magazine Ligue 2 BKT			
22:30			beIN SPORTS Magazine Ligue 2 BKT	
23:00	CANAL+ : Magazine du samedi soir			
À PARTIR DE MINUIT		YouTube / LFP	: magazine VOD	

3.3 DETENTEURS DE DROITS CLUBS





/ 4. Gestion opérationnelle des médias TV sur site

4.1 PROTOCOLE SANITAIRE

La contexte sanitaire dû à la Covid-19 permettra à la LFP à régir des règles spécifiques pour le bon déroulé des activités Média sur site au cours de la saison.

L'ensemble des activités Média régit dans la Charte Média pourra donc être modifié à tout moment par la LFP suivant les évolutions de la situation sanitaire.

Principes généraux

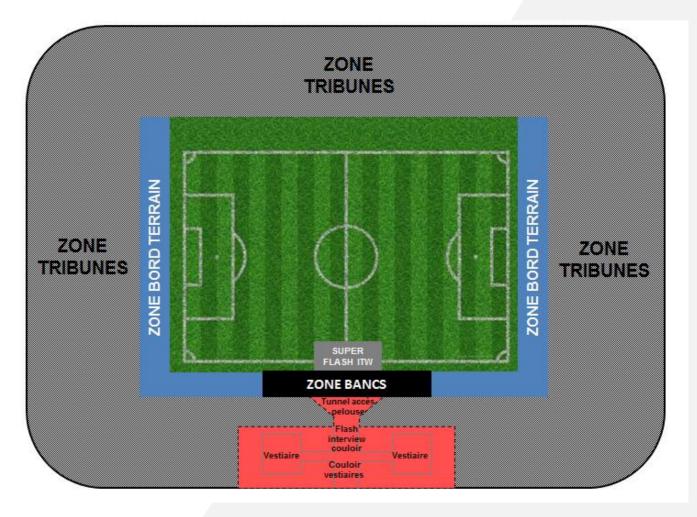
- Il est demandé, autant que possible, que les interviews des acteurs du jeu (y compris s'agissant de la zone mixte) se déroulent à l'extérieur, ou à défaut dans des espaces aérés permettant une grande ventilation.
- Il est fortement recommandé que les journalistes réalisant les interviews portent un masque chirurgical ou FFP2Le référent Covid, le responsable de l'UJSF et le responsable de la production TV (Media Manager ou référent club) seront en relation constante, ces derniers s'engageant à faire appliquer et respecter toutes les demandes et consignes du référent Covid désigné par le club.
- Une décision des autorités locales ou de l'exploitant du stade peut réimposer le port du masque, y compris dans les espaces extérieurs, pour les personnes susvisées.

4.2 REGLES D'ACCES AUX ZONES DE CAPTATION TV SOUMISES A LA VALIDATION DE LA LFP

Les zones de captation TV soumises à la validation préalable de la LFP via le formulaire de demande d'autorisation de tournage sont les suivantes :

- Zone tribunes
- Zone bord terrain
- Zone vestiaires





L'accès et le timing d'accès à ces différentes zones sont encadrés selon le statut du média concerné et selon les règles définies ci-après, et ce, afin de protéger la production du Signal International du match concerné.

4.2.1 Règles de captation TV en Zone tribunes

L'accès aux tribunes est géré par le club à l'occasion du match, en coordination avec le Media Manager LFP, dans le respect des règles suivantes :

- Pour les caméras du RDH: accès possible en zone tribunes, <u>au titre de la production du Signal International du match uniquement</u>, aux positions prévues dans le Guide d'Implantation du Dispositif de Production (« GIDP ») spécifique à chaque stade.
- Pour les caméras des Détenteurs de Droits au titre du Direct (« DDD direct »): accès possible en zone tribunes, <u>au titre de la production du signal privatif</u>, aux positions prévues dans le Guide d'Implantation du Dispositif de Production (« GIDP ») spécifique à chaque stade, dans la limite des places disponibles et en tout état de cause en laissant la priorité aux caméras du RDH.



- Pour les caméras des Détenteurs de Droits Magazines et Différé (« DDD mag et différé »):
 aucun accès possible en zone tribunes, la présence de caméras en tribune n'étant pas autorisée
 par la Commission de Sécurité de la LFP.
- Pour les caméras de Non Détenteurs de Droits Autorisés (« NDDA »): aucun accès possible en zone tribunes, la présence de caméras en tribune n'étant pas autorisée par la Commission de Sécurité de la LFP.

4.2.2 Règles de captation TV en Zone bord terrain

Le bord terrain signifie les espaces situés au niveau du terrain de jeu à l'exception du terrain de jeu luimême. Aucune captation d'images n'est autorisée sur le terrain de jeu lui-même.

L'accès au bord terrain est géré par le club à l'occasion du match, en coordination avec le Media Manager LFP, dans le respect des règles suivantes :

- Pour les caméras du RDH: accès possible en zone bord terrain pendant toute la durée de l'évènement, <u>au titre de la production du Signal International du match uniquement</u>
- Pour les caméras des Détenteurs de Droits du Direct (au titre de la production de leur signal privatif) :
 - o En avant-match, jusqu'à 5 minutes avant le coup d'envoi du match (KO-5') : accès possible en zone bord terrain uniquement aux emplacements définis par le media manager LFP lors de la réunion H-2 (de manière à ne pas gêner la production du Signal International).
 - o Pendant le match :
 - De KO-5' à la fin de la 1ère mi-temps (FMT1) : accès possible en zone bord terrain uniquement depuis des positions situées derrière les lignes de buts et le long de la ligne de touche, à l'exclusion de la zone des bancs de touche, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
 - De la fin de la 1ère mi-temps (FMT1) jusqu'au coup d'envoi de la 2^{nde} mi-temps : accès supplémentaire possible uniquement en position « super flash interview » définie par le média manager LFP lors de la réunion H-2.
 - Du coup d'envoi de la 2^{nde} mi-temps jusqu'à la fin du match (FW) : accès possible en zone bord terrain uniquement depuis des positions situées derrière les lignes de buts et le long de la ligne de touche, à l'exclusion de la zone des bancs de touche, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
 - En après-match :
 - A partir du coup de sifflet final (FW) et jusqu'à la fin du Signal International (généralement à partir de 5 minutes après le coup de sifflet final) : accès supplémentaire possible uniquement en position « super flash interview » définie par le Media Manager LFP lors de la réunion H-2.
 - Après la fin du Signal International (en règle générale à partir de 5 minutes après le coup de sifflet final) : accès possible aux emplacements définis par le Media Manager LFP de la réunion H-2, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.



- Pour les caméras des Détenteurs de Droits Direct Magazines et Différé (au titre de la captation d'images en vue d'une diffusion dans le cadre d'un magazine ou d'une rediffusion en différé du match) :
 - Avant le début du Signal International (en règle générale 7 minutes avant le coup d'envoi) : accès possible uniquement aux emplacements définis par le Media Manager LFP lors de la réunion H-2, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
 - Pendant la durée du Signal International (généralement de 7 minutes avant le coup d'envoi jusqu'à 5 minutes après le coup de sifflet final) : accès possible uniquement depuis des positions situées derrière les lignes de buts, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
 - Après la fin du Signal International (en règle générale à partir de 5 minutes après le coup de sifflet final): accès possible aux emplacements définis par le Media Manager LFP de la réunion H-2, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
- Pour les caméras des Non-Détenteurs de Droits Autorisés :
 - En avant-match, jusqu'à 45 minutes avant le coup d'envoi du match (KO-45') : accès possible en zone bord terrain uniquement aux emplacements définis par le Media Manager LFP lors de la réunion H-2.
 - o En après-match (à partir de 10 minutes après le coup de sifflet final (FW+10') et une fois l'ensemble des acteurs du jeu rentré aux vestiaires) : accès possible en zone bord terrain uniquement aux emplacements définis par le Media Manager LFP lors de la réunion H-2.

4.2.3 Règles de captation en Zone vestiaires

De manière générale, la zone vestiaires est composée :

- Du tunnel et couloir des vestiaires.
- Des vestiaires.
- Des positions flash interviewes couloir des vestiaires.
- Du studio vestiaire destiné aux détenteurs de droits magazines.

L'accès à la zone vestiaires est géré par le club à l'occasion du match, en coordination avec le Media Manager LFP.

Une caméra fixe, automatisée et installée avant l'arrivée des joueurs et officiels pourra être installée dans la zone vestiaires par le Radiodiffuseur Hôte de la rencontre.

Les règles de captation en zone vestiaires pourront évoluer en fonction du contexte sanitaire.

4.2.4 Règles de captation en Zone plateforme centrale

Seul le RDH du match est autorisé à capter depuis la plateforme centrale.

4.2.5 Cas particulier des caméras dédiées au staff technique et aux écrans géants

• Caméras dédiées au staff technique en plateforme centrale : à titre exceptionnel, la captation d'images de match depuis la plateforme centrale est autorisée uniquement pour un usage interne au club à des fins sportives, dans le respect des conditions suivantes :



- Les images captées doivent uniquement être utilisées par le staff technique, aucune exploitation commerciale en direct ou en différé de ces images n'est autorisée;
- L'accès à la plateforme principale est possible uniquement sous réserve de la place disponible, et en laissant la priorité aux caméras au RDH et des DDD Direct. En cas de litige, le Media Manager LFP sera le seul habilité à autoriser ou non l'accès à la plateforme centrale pour les caméras destinées au staff technique.
- Caméras dédiées aux écrans géants : la captation d'images destinées à alimenter les écrans géants du stade est autorisée, dans le respect des conditions suivantes :
 - Les images captées doivent uniquement servir à alimenter les écrans géants du stade, aucune exploitation commerciale en direct ou en différé de ces images n'est autorisée en dehors de l'enceinte du stade;
 - La captation d'images destinées aux écrans géants depuis les tribunes s'effectue sous la responsabilité du club et après avoir obtenu l'accord de la commission de Sûreté et de Sécurité de la LFP;
 - La captation d'images en bord de pelouse est possible, sous réserve de ne pas gêner les caméras du producteur délégué et la production du Signal International :
 - En avant-match: dans la limite de 6 minutes avant le coup d'envoi du match dans la Zone Banc, de manière à permettre au producteur délégué de fournir un Signal International propre lors du protocole d'avant-match. Les images du protocole d'avant-match pourront être récupérées sur site auprès du producteur délégué afin d'alimenter les écrans géants.
 - En après-match: dans la Zone Banc uniquement après la fin du Signal International (généralement 5 minutes après le coup de sifflet final).
 - Les caméras dédiées aux écrans géants ne doivent en aucun cas gêner la production du Signal International par le RDH.



4.2.6 Tableau récapitulatif des accès par zones et par périodes

	20the Vesti all es					Zone Bord terrain			camèras définis dans les GIDP	Zone Tribunes : emplacements		Zones	
NDDA	DOD Mag et Differe	DDD Direct	Producteur delegue	NDDA	DOD Maget Differe	DOD Direct	Producteur delegue	NDDA	DOD Mag et Differe	DOD Direct	Producteur delegue	Nveau de droits	
Aucun accès possible	Uniquement aux en	Uniquement aux en par le méd	×	Uniquement aux empla cements définis par le média ma nager	Uniquement aux en par le méd	Uniquement aux en par le méd	×	Aucun accès possible	Aucun accès possible	×	×	Avant KD-45	
es possible	Uniquement aux emplacements définis par le média manager	Uniquement aux emplacements définis par le média man ager	×	Aucun accès possible	Uniquement aux emplacements définis par le média manager	Uniquement aux emplacements définis par le média manager	×	ės possibie	ės possibie	×	X	De KO-45' 8	
		Uniquement aux emplacements définis par le média manager	×			Uniquement aux emplacements définis par le média manager	×			×	×	Du debut du SI 8 KO-5'	4
			×		Un quement e	Uniquement en positions demère les lignes de buts et le long de la ligne de touche à l'ex clusion de la zone des bancs	×			х	х	De KO-5" à fin de 1 ^{km} ml-temps (FMT1)	
Aucun accès possible	A ucun accès possible	Aucun acces possible	×	Aucun accès possible	Uniquement en positions derrière les ligres de buts Aucun accès possible	Position demère les lignes de buts et le long de la ligne de touche à l'exclusion de la zone des bancs + position super flasin inte view	×	Aucun accès possible	Aucun accès possible	х	х	De KO-5: a fin De FMT1 au coup de 1 ^{km} mil-bmps d'envoi de la 2 nd (FMT1) mil-bmps	
ble	ella	.	×	bie .	es lignes de buts	Uniquement en positions d'emère les lignes de buts et le long de la ligne de touche à l'ex clusion de la zone des bancs	×	ble	ble	×	Х	Du coup d'envol de la 2ººº ml- temps au coup de sittetfinal (FV/)	
		Uniquement aux emplacements définis par le média manager	×			Position de mière les lignes de buts et le long que la ligne de touche à l'exclusion de la zone des bancs + position super fassn interview	×			×	×	De FVV3 fin de Si	-
Auc un acc	Uniquement aux er par le méd	Uniquement aux er par le méd	×	Aucun a coès possible	Uniquement aux er par le méd		×	Aucun acc	A uc un a cc	×	×	De la fin du Si 8 FVV+10"	
Auc un accès possible	Uniquement aux emplacements définis par le méd la manager	Uniquement aux emplacements définis par le média manager	×	Uniquement aux emplacements défin la par le média manager	Uniquement aux emplacements définis par le méd la mana ger	Uniquement aux emplacements définis par le méd la manager	×	Aucun accès possible	Aucun accès possible	×	×	Après FW+10"	

DUREE DU SIGNAL INTERNATIONAL



4.3 ACCES AUX ZONES DE PRESSE GEREES PAR L'UJSF

Conformément à la convention FFF-LFP-UJSF, le club doit mettre à disposition à l'occasion de chaque match les zones de presse suivantes :

- Une tribune de presse.
- Une salle de presse.
- Une salle de conférence de presse (la salle de conférence de presse et la salle de presse peuvent être communes).
- Une zone mixte.

<u>L'accès aux zones de presse ci-dessus est géré par l'UJSF, seul habilité à délivrer des accréditations pour ces zones, à condition de contacter son représentant en amont du match.</u>

Les coordonnées du syndic local rattaché au club sont disponibles sur le site www.ujsf.fr.



/ 5. Ordre de priorité médias

En dehors du cas du Radiodiffuseur Hôte de la rencontre et par rapport au contexte sanitaire actuel, l'ensemble de l'ordre de priorité média avant, pendant et après la rencontre sera déterminé par le biais du service Média de la LFP suite aux demandes des ayants-droits formulées par le biais de la plateforme des demandes d'autorisation de tournage.



/ 6. Gestion des interviewes

6.1 PRINCIPES GENERAUX

Un Media Manager LFP sera présent sur chaque match Premium (match du samedi 15h00, match directeur du samedi 19h et match du lundi 20h45) et sera en charge de la coordination de l'activité des différents médias en lien avec les délégués, le représentant local de l'UJSF et les responsables interviews des deux clubs.

Les clubs devront désigner un responsable interviewes présent sur chaque match. Il sera situé à proximité immédiate des joueurs et de l'entraîneur avant, pendant match et après match, et devra travailler en étroite collaboration avec le media manager LFP.

Le responsable interviewes désigné par le club pourra être différent pour les matches domicile et extérieur. Il devra être présent au stade au plus tard à H-2 pour participer à la réunion d'organisation sous l'égide du délégué principal. A défaut, notamment en cas d'arrivée avec le bus des joueurs, il devra avoir confirmé en amont sa présence sur le match au media manager LFP et transmis les informations nécessaires à la bonne préparation du match.

Les principes suivants devront être respectés pour l'ensemble des interviewes :

- 1. Les demandes d'interviewes doivent être transmises au media manager LFP quand celui est présent ou responsable interviewes des clubs ;
- 2. Les journalistes ne sont pas autorisés à solliciter directement les joueurs, entraîneurs et arbitres ;
- 3. Les responsables interviewes des clubs sont en charge de relayer les demandes d'interviewes auprès des joueurs et de l'entraîneur du club, et de mettre à disposition ceux-ci pour les interviewes .
- 4. Les lieux d'interview doivent être sécurisés pour les participants par le club visité.

6.2 PROCEDURE INTERVIEWES

6.2.1 Procédure générale

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble des emplacements, créneaux et personnes qui peuvent ou doivent participer aux interviewes sur les matches de Ligue 2 BKT :



6.2.1.1 Radiodiffuseur hôte et DDD Direct

	Flash ITW	ITW Joueur & Entraineur	Chaque club mettra à la disposition au moins un joueur ayant participé au match et l'entraineur dans les 15 minutes suivant le coup de sifflet final	Position Flash Couloir vestiaire	Clubs / Média Manager (ou Responsable Interview)	• Liste de joueurs fournie au Média Manager dans les 5 minutes suivant le coup de sifflet final. • Si tous les joueurs demandés refusent l'ITW, le capitaine devra la satisfaire
Fin de match	Super Flash ITW	ITWJOUEUR	Mise à disposition d'un joueur ayant participé au match ou de l'entraineur	Bord terrain	Clubs / Média Manager (ou Responsable Interview)	• Liste de 2 noms fournie au Média Manager pendant la 2nde MT • Journaliste non présent à l'écran (ITW utilisée pour le WF)
	Sortie de vestiaires (H-5)	ITW JOUEUR	Mise à disposition d'un joueur inscrit sur la feuille de match ou de l'entraineur	Couloir vestiaire	Clubs / Média Manager (ou Responsable Interview)	Liste de 2 noms fournie au Média Manager pendant la MT MT TIW ne dewra pas retarder le roup d'envoi de la 2nde MT 2 questions / 90 secondes max
Fin de match	Super Flash ITW	ITW JOUEUR	Mise à disposition d'un joueur ayant participé au match ou de l'entraineur	Bord terrain	Clubs / Média Manager (ou Responsable Interview)	Liste de 2 noms fournie au Média Manager pendant la 1ere MT 2 questions / 90 secondes max Journaliste non présent à l'écran (ITM utilisée pour le WF)
Reprise MT	ITW bord de terrain	ITW JOUEUR	Deux ITW par mi-temps sous réserve de l'acceptation par le joueur ou l'entraîneur concerné	Bancs de touche	Clubs / Média Manager (ou Responsable Interview)	
Fin de 1ere MT	Sortie de vestiaires (Entre H-5 et H-3)	ITW JOUEUR	Mise à disposition d'un joueur inscrit sur la feuille de match ou de l'entraineur	Couloir vestiaire	Clubs / Média Manager (ou Responsable Interview)	• Liste de 2 noms fournie au Média Manager dès parution de la feuille de match • ITW doit prendre fin avant H-3 (début du protocole et entrée des joueurs sur la pelouse) • 2 questions / 90 secondes max • Journaliste en place 10 min. avant le coup d'envoi
	Entre le début du SI et H-5	ITW JOUEUR	Mise à disposition d'un joueur inscrit sur la feuille de match ou de l'entraineur	Couloir vestiaire	Clubs / Média Manager (ou Responsable Interview)	• Les DDD Direct pourront effectuer une seule interview pour chaque équipe pour alimenter leur privatif. • ITW doit débute après le débute du SI et prendre fin avant H-5
Pendant le match	Présentation d'avant-match (H-120 / au début du <u>SL)</u>	Plateau Présentation			En bord pelouse, présentation par un journaliste et/ou un consultant	technique, éventuellement en compagnie d'un invité, en respectant un maximum de 3 personnes filmées
	Arrivée des joueurs (H-90 / H-45)	ITW Joueur	Mise à disposition d'un joueur pour une ITW de 2 minutes	Couloir Vestiaire ou Bord Terrain	• Les entraineurs et joueurs sont en droit de refuser l'interview	
					Charte Média	2020-
				DDD Direct	Radiodiffuseur Hôte	



6.2.1.2 Radiodiffuseur hôte et DDD Magazine et différé

		Ava	nt-match	Pendant le match	Fin de 1ere MT	Reprise MT	Coup de sifflet final	Fin de match
		Arrivée des joueurs (H-90 / H-45)	Présentation d'avant- match (H-120 / H-15)	ITW bord de terrain	Super Flash ITW	Sortie de vestaires (H-5)	Super Flash ITW	
		ITW Joueur	Plateau Présentation					ITW Joueur & Entraineur
DDD Mag et Différé	Charte Média 2020-2024	Mise à disposition d'un joueur pour une ITW de 2 minutes Couloir Vestiaire ou Bord Terrain	En bord pelouse, présentation par un journaliste et/ou un consultant technique, éventuellement en compagnie d'un invité, en respectant un maximum de 3 personnes filmées	Pas d'activité	Pas d'activité	Pas d'activité	Pas d'activité	Après la fin du Signal International, Chaque club mettra à la disposition au moins un joueur ayant participé au match et l'entraineur dans les 15 minutes suivant le coup de sifflet final Liste de joueurs fournie au Média Manager (ou Responsable Interview) à l'issue du match Si tous les joueurs demandés refusent l'ITW, le capitaine devra la satisfaire

6.2.1.3 NDDD

		Av	ant-match	Pendant le match	Fin de 1ere MT	Reprise MT	Coup de sifflet final	Fin de match (+10mn)
		Arrivée des joueurs (H-90 / H-45)	Presentation d'avant-match (H-120 / H-45)	ITW bord de terrain	Super Flash ITW	Sortie de vestaires (H-5)	Super Flash ITW	
NDDD			Stand up d'ayant-match					Compte-rendu d'après-
	Charte Média 2020-2024	Mise à disposition d'un joueur pour une ITW de 2 minutes Couloir Vestiaire ou Bord Terrain	En bord pelouse, présentation stand up d'avant-match par un journaliste éventuellement en compagnie d'un invité.	Pas d'activité	Pas d'activité	Pas d'activité	Pas d'activité	match de la rencontre depuis le bord terrain, à partir de 10 minutes une fois que tous les acteurs sont rentrés dans la zone vestiaire

6.2.2 Spécifications par temps d'interview

• Interview arrivée joueurs :

Les entraîneurs et joueurs des deux équipes pourront être sollicités par l'ensemble des médias pour des interviewes à la descente du car ou en bord terrain lors de la reconnaissance de la pelouse. Les entraîneurs et les joueurs seront en droit de refuser l'interview.

• Interview et présentation d'avant match :

Les entraîneurs et joueurs des deux équipes pourront être sollicités par l'ensemble des médias pour des interviewes en bord terrain. Les entraîneurs et les joueurs seront en droit de refuser l'interview.

Les non-détenteurs de droits autorisés par la LFP (suite à une demande d'autorisation de tournage) pourront effectuer une présentation d'avant match de la rencontre depuis le bord de la pelouse, avant KO-



45'. L'ensemble du matériel devra être retiré au plus tard à KO-45', par un autre accès que le tunnel des joueurs.

Les détenteurs de droits autorisés par la LFP (à la suite d'une demande d'autorisation de tournage) pourront effectuer une présentation d'avant match de la rencontre depuis le bord de la pelouse, avant le début du Signal International. L'ensemble du matériel devra être retiré au plus tard avant le début du Signal International, par un autre accès que le tunnel des joueurs.

Ces présentations pourront être faites par un journaliste et/ou un consultant technique, éventuellement en compagnie d'un invité, en respectant un maximum de trois personnes filmées.

Le lieu et le timing exacts de ces présentations seront décidés et validés par le media manager LFP lors de la réunion H-2.

Les présentations devront toujours être effectuées dans une zone ne constituant aucune gêne pour les acteurs et organisateurs du match.

• Interview sortie des vestiaires :

Les détenteurs de droits du direct pourront effectuer une seule interview d'un joueur inscrit sur la feuille de match ou de l'entraîneur pour chaque équipe entre le début du Signal International et KO-5', en vue d'alimenter leur signal privatif.

Ces interviewes se dérouleront dans le couloir des vestiaires, en dehors du champ des caméras assurant la couverture du Signal International. Le lieu exact de ces présentations sera décidé par le media manager LFP lors de la réunion H-2.

• Interview entrée des joueurs :

Le RDH pourra effectuer une seule interview d'un joueur inscrit sur la feuille de match ou de l'entraîneur pour chaque équipe entre KO-5' et KO-3', en vue d'alimenter le Signal International.

Le RDH transmettra une demande d'interview au media manager LFP comprenant deux joueurs d'une même équipe, dont un prioritaire. Si le joueur choisi en 1 ère position refuse d'accorder l'interview, la demande sera alors transmise au joueur choisi en 2 ème position. Le joueur sera en droit de refuser l'interview.

Le délégué pourra également interdire l'interview auprès du media manager LFP ou directement auprès du journaliste en charge des interviews s'il estime qu'elle va perturber le protocole et/ou retarder le coup d'envoi.

En toute hypothèse l'interview devra prendre fin avant l'entrée des joueurs sur la pelouse pour le protocole à KO-3'. Le journaliste en charge des interviewes devra être en place 10 minutes avant le coup d'envoi (KO-10') en position flash interview couloir.

Interview pendant le match :

Les journalistes bord terrain des détenteurs de droits du direct pourront effectuer chacun au maximum et au total deux interviewes par mi-temps à proximité des bancs de touche, sous réserve de l'acceptation par le joueur ou l'entraîneur concerné.

En toute hypothèse, les interviewes réalisées pendant le match devront être réalisées avec toute la discrétion qui convient pour ne pas perturber le déroulement du match ou la captation du Signal International.

Interview fin 1ère mi-temps :

A l'issue de la 1ère mi-temps, le RDH devra effectuer une interview d'un joueur inscrit sur la feuille de match ou de l'entraîneur de chacune des équipes, en vue d'alimenter le Signal International. Pour cette raison



l'interview ne devra pas montrer le journaliste qui pose les questions, mais uniquement le joueur ou l'entraîneur.

Cette interview se déroulera en position super flash interview, et devant le panneau flash interview mis à disposition par la LFP. Le lieu exact de cette interview sera défini par le media manager LFP lors de la réunion H-2.

A l'issue de la 1ère mi-temps, les détenteurs de droits du direct pourront effectuer chacun une seule interview d'un joueur inscrit sur la feuille de match, ou de l'entraîneur, en vue d'alimenter leur signal privatif.

Ces interviews se dérouleront en bord de terrain, en dehors du champ des caméras assurant la couverture du Signal International. Le lieu exact de ces interviews sera décidé par le media manager LFP lors de la réunion H-2.

Le RDH et les détenteurs de droits du direct transmettront chacun une demande d'interview au media manager LFP comprenant deux joueurs d'une même équipe, dont un prioritaire. Si le joueur choisi en 1ère position refuse d'accorder l'interview, il incombera au joueur choisi en 2ème position de satisfaire à l'interview. La demande devra être effectuée par le(s) journaliste(s) en charge de l'interview avant la fin du temps réglementaire de la 1ère mi-temps.

Le(s) journaliste(s) en charge des interviews devra être en place 5 minutes avant la fin du temps réglementaire de la 1ère mi-temps à la position validée par le média manager lors de la réunion H-2.

Interview reprise mi-temps :

Le RDH pourra effectuer une interview à la reprise mi-temps, en vue d'alimenter le Signal International. La LFP recommande que soient interviewés de manière prioritaire l'entraîneur de l'une des deux équipes ou un joueur non titulaire en seconde période.

La demande d'interview de reprise mi-temps devra être transmise au media manager LFP pour mise à disposition de l'entraîneur ou du joueur, sous réserve de leur acceptation.

La demande d'interview devra être effectuée par le journaliste en charge des interviewes, au plus tard 5 minutes après la fin de la 1ère mi-temps.

Le délégué pourra interdire l'interview auprès du media manager LFP ou directement auprès du journaliste en charge des interviewes s'il estime qu'elle risque d'entraîner le retard du coup d'envoi de la deuxième période.

Le journaliste en charge des interviewes devra être en place 5 minutes avant la reprise du match en position flash interview couloir.

Interview fin de match :

A l'issue du temps réglementaire, le RDH devra effectuer une interview d'un joueur inscrit sur la feuille de match ou de l'entraîneur de chaque équipe, en vue d'alimenter le Signal International. Pour cette raison l'interview ne devra pas montrer le journaliste qui pose les questions, mais uniquement le joueur ou l'entraîneur.

Cette interview se déroulera en position super flash interview, et devant le panneau flash interview mis à disposition par la LFP. Le lieu exact de cette interview sera défini par le media manager LFP lors de la réunion H-2.

A l'issue du temps réglementaire, les détenteurs de droits du direct pourront effectuer chacun une seule interview d'un joueur inscrit sur la feuille de match, ou de l'entraîneur, en vue d'alimenter leur signal privatif. Ces interviews se dérouleront en bord de terrain, en dehors du champ des caméras assurant la couverture du Signal International. Le lieu exact de ces interviewes sera décidé par le media manager LFP lors de la réunion H-2.



Le RDH et les détenteurs de droits du direct transmettront chacun une demande d'interview au media manager LFP comprenant deux joueurs d'une même équipe, dont un prioritaire. Si le joueur choisi en 1ère position refuse d'accorder l'interview, il incombera au joueur choisi en 2ème position de satisfaire à l'interview. La demande devra être effectuée par le(s) journaliste(s) en charge de l'interview avant la fin du temps réglementaire.

Le(s) journaliste(s) en charge des interviews devra être en place 5 minutes avant la fin du temps réglementaire à la position validée par le média manager lors de la réunion H-2.

• Interview flash couloir d'après-match:

A l'issue du Signal International, les détenteurs de droits direct et les détenteurs de droits magazines et différé pourront effectuer chacun l'interview d'un joueur et de l'entraîneur de chaque équipe, avant le retour aux vestiaires, en position flash couloir. Le lieu exact de ces interviews sera décidé par le media manager LFP lors de la réunion H-2.

La demande d'interview d'après match devra être soumise au media manager LFP par le(s) journaliste(s) en charge de l'interview, avant la fin du temps réglementaire. Cette demande sera ensuite transmise par le media manager LFP au responsable interviews de chaque club pour mise à disposition d'un des joueurs ou de l'entraîneur concernés.

Si le joueur ou l'entraîneur choisi refuse d'accorder l'interview, il incombera au capitaine de l'équipe concernée de satisfaire à l'interview.

• Interview vestiaires d'après-match :

L'autorisation d'accorder des interviews aux détenteurs de droits direct et aux détenteurs de droits magazines et différé dans le vestiaire de l'équipe après match sera laissée à la libre appréciation des clubs. Toutefois le club concerné ne pourra pas refuser l'accès du vestiaire aux détenteurs de droits direct et aux détenteurs de droits magazines et différé et l'autoriser à son média club.

La LFP recommande de ne pas rendre systématiques les tournages dans les vestiaires après match de manière à ne pas banaliser cette approche éditoriale.

Présentation de compte-rendu d'après-match en bord terrain

L'ensemble des médias pourront effectuer un compte-rendu d'après match de la rencontre depuis le bord terrain, à partir de 10 minutes après le coup de sifflet final.

L'ensemble du matériel devra être retiré, par un autre accès que la Zone Vestiaire.

Le lieu et le timing exacts de ces comptes-rendus seront validés par le media manager LFP lors de la réunion H-2.

Conférence de presse après match :

La conférence de presse d'après match est ouverte à l'ensemble des médias accrédités auprès de l'UJSF. Elle devra se tenir en salle de presse et débuter au plus tard 20 minutes après le coup de sifflet final (FW+20').

L'entraîneur de chaque équipe devra participer à la conférence de presse, ainsi qu'un joueur au minimum par équipe.

Ce joueur sera choisi par le club parmi une sélection de trois joueurs fournis par le media manager LFP sur demande de l'UJSF. Il sera à la charge du responsable interviewes du club concerné de prévenir et de mettre à disposition l'entraîneur et le joueur concerné, en accord avec le media manager LFP.

La demande pour la représentation des clubs en conférence de presse sera transmise par le représentant de l'UJSF au media manager LFP au plus tard 5 minutes après la fin du match. Les journalistes ne sont



pas autorisés à solliciter eux-mêmes les joueurs, entraîneurs et arbitres pour demander leur présence en conférence de presse.

La conférence de presse, sauf accord contraire entre les clubs, débutera par l'interview du/des représentants du club visiteur et s'achèvera par l'interview du/des représentants du club visité.

L'ensemble des intervenants devront demeurer disponibles pour répondre aux questions des médias durant une durée minimale de 10 minutes à compter du début de leurs prises de parole respectives.



/ 7. Demande d'autorisation de tournage

La LFP est seule habilitée à autoriser des médias audiovisuels à capter des images dans les stades à l'occasion des matches de Ligue 2 BKT dans les zones définies à l'article 4.1.

Les producteurs délégués et les clubs ne peuvent en aucun cas donner une autorisation de tournage à un média audiovisuel.

Pour rappel, le badge d'accréditation "Badge" <u>n'autorise en aucun cas son détenteur à capter des images de matches.</u> Ce Badge permet uniquement à son détenteur d'accéder à l'enceinte du stade et aux zones qui lui sont autorisées.

L'ensemble des médias audiovisuels souhaitant pénétrer dans un stade afin d'y capter des images doivent en informer la LFP et lui soumettre pour validation une **"Demande d'autorisation de tournage"**.

La demande d'autorisation de tournage a deux fonctions principales :

- S'assurer d'une validation par la LFP des conditions relatives à la captation d'images dans le stade (moyens techniques, humains ...) et à l'utilisation qui est faite de ces images (chaîne de diffusion, durée de diffusion, nombre de diffusion, etc.)
- Fournir une information précise et indispensable aux différents intervenants les soirs de matches : le media manager LFP, les Délégués, le RDH ainsi que le club qui accueille la rencontre.

Cette procédure est **obligatoire pour l'ensemble des médias audiovisuels** (à l'exception du RDH) présents les soirs de match de Championnat et souhaitant capter des images, et cela, quel que soit leur niveau de droits : Détenteurs de Droits ou Non Détenteurs de Droits.

Les médias souhaitant capter des images après match en conférence de presse et/ou en zone mixte sont dispensés de l'obligation de solliciter une autorisation de tournage à la LFP, ces zones étant gérées par l'UJSF.

Pour rappel, l'accès à la conférence de presse et à la zone mixte doit être sollicité par le titulaire d'une carte de presse auprès du syndic UJSF.



7.1 PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE

• Accès au formulaire de demande d'autorisation de tournage :



"Espace Médias" du site www.lfp.fr

Toutes les demandes d'autorisation de tournage sur à saisir sur l'interface prévue à cet effet sur le site

Internet de la LFP et accessible à l'adresse suivante : http://dat.lfp.fr/

Cette demande d'autorisation de tournage rassemble tous les éléments relatifs à la captation des images par le média concerné : coordonnées du responsable et de la structure, noms/prénoms/fonctions des intervenants de l'équipe de tournage, matériel utilisé, conditions de captation et d'utilisation des images, niveau de droits détenus...

La demande d'autorisation de tournage doit être faite impérativement <u>avant le mardi soir précédant la rencontre</u> pour les matches ayant lieu le week-end et dans un délai de 3 jour ouvrable pour les matches ayant lieu en semaine.

• Choix du statut :

L'accueil de l'interface, permet aux médias de sélectionner le match concerné et leur statut : Détenteur de droits Direct, Détenteur de droits Magazines et Différé ou Non Détenteur de droits.





Informations sur le média et sur l'utilisation des images captées :

La première partie du formulaire a pour but de renseigner la LFP sur le nom et le type du Média ainsi que l'utilisation qu'il souhaite faire des images captées.

Le contact média correspond à la personne qui pourra être contactée avant le match et qui recevra la réponse de la LFP par e-mail.

• Informations sur les moyens humains et techniques

La deuxième partie du formulaire a pour but de renseigner le media manager LFP, les délégués, le RDH ainsi que le club qui accueille la rencontre sur les moyens humains et techniques qui seront déployés par le média.

- Le contact sur site correspond à la personne qui représentera le média lors de la réunion
 H-2, grâce à l'indication de ses coordonnées, il pourra être contacté le jour du match.
- o Les autres intervenants correspondent aux personnes qui seront sur site le jour du match.

Pour l'ensemble de ces personnes, le média doit préciser si elles sont déjà accréditées, c'est-à-dire si elles possèdent un badge d'accréditation leur permettant d'accéder à l'enceinte du stade.

En cas de réponse négative, le club à la charge d'éditer les badges d'accréditations nécessaire grâce à l'indication des noms, prénoms et fonctions, les accréditations étant alors à récupérer par le média à son arrivée au stade.

Les caractéristiques concernant les véhicules légers permettent au club de mettre à disposition des médias, des places de parking, dans la mesure du possible.



CONTACTS MEDIA	S SUR SITE			
REPRÉSENTANTS	DU MÉDIA LORS DE	LA RÉUNION H-2		
	nations du représentant média ; s bligatoire et a lieu deux heure		organisation et de sécurité. Itre dans le bureau des délégués.	
Nom *:				
Prénom *:				
Tel. Mobile *:				
Fonction *:				
Heure d'arrivée * :	ex : hh:mm			
Heure de départ * :	ex : hh:mm			
Déjà accrédité:	Cocher pour OUI			
AUTRE(S) INTERV	ENANT(S) MEDIA SU	R SITE		
	ois les champs remplis. Vous p		enants que vous le souhaitez	
Nom	Prénom	Fonction	Déià accrédité ?	
Nom	Freiioiii	rollcdoll	NON Ajouter	
L'édition et la remise le joui	r du match des Badges d'accré	ditation "au match" pour les p	personnes non accréditées sont gerees par le club.	Important :
VÉHICULES				L'enregistrement des
Véhicules légers :				informations se fait en
Nombre de véhicules :				cliquent cur "Aigutor"
Immatriculation(s):		Séparer par u	ne viraule	cliquant sur "Ajouter"
Le renseignement de cette	e information ne donne pas dr e parking est gérée par le club		place de parking au stade.	
Véhicules techniques	s:			
Cliquez sur "Ajouter" une fo	ois les champs remplis. Vous p	ouvez ajouter autant de véhi	cules que vous le souhaitez	
Torre de référente		Taille Danais IOA	Type de	
Type de véhicule	Immatriculation	Taille Besoin KVA	Ampère	



• Informations sur le dispositif de captation :

La troisième partie du formulaire diffère selon le statut du média et correspond aux zones et aux horaires auxquels le média peut réaliser sa captation d'images.

Médias Détenteurs de Droits du Direct :



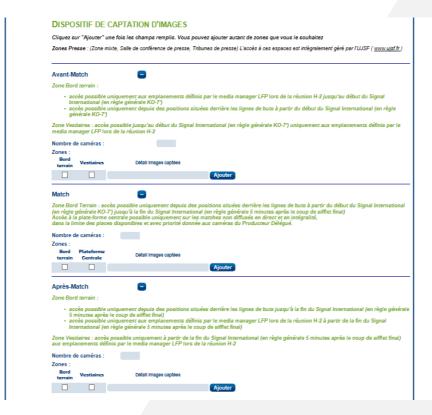
Pour chaque période (avant match, match, après match) le dispositif de captation doit être renseigné de toutes les informations ci-dessous :

- Nombre de caméras
- Zones demandées
- Détails des images captées (exple : échauffement, interviewes, animations ...)

Les horaires auxquels les médias peuvent capter suivant les zones sont indiqués pour chacune des périodes (avant match, match, après match)



Médias Détenteurs de Droits Magazines et Différé :



Pour chaque période (avant match, match, après match) le dispositif de captation doit être renseigné de toutes les informations ci-dessous :

- Nombre de caméras
- Zones demandées
- Détails des images captées (exple : échauffement, interviews, animations ...)

Les horaires auxquels les médias peuvent capter suivant les zones sont indiqués pour chacune des périodes (avant match, match, après match).



Médias Non-Détenteurs de Droits :

DISPOSI	TIF DE CAPTATION D'IMAGES
Cliquez sur '	Ajouter" une fois les champs remplis. Vous pouvez ajouter autant de zones que vous le souhaitez
Zones Press	e : (Zone mixte, Salle de conférence de presse, Tribunes de presse) L'accès à ces espaces est intégralement géré par l'UJSF (<u>www.uist</u>
Avant-Mate	ih 🕒
Zone Bord te avant le coup	rrain : accès possible uniquement aux emplacements définis par le media manager LFP lors de la réunion H-2, jusqu'à 45 minu o d'envoi
Nombre de c	améras :
Zones:	
Bord terrain	Détail images captées
	Ajouter
	ch rrain : accès possible uniquement aux emplacements définis par le media manager LFP lors de la réunion H-2, à partir de 10 m o de sifflet final
Nombre de c	améras :
Zones:	
Bord terrain	Détail images captées
	Ajouter

Pour chaque période (avant match et après match) le dispositif de captation doit être renseigné de toutes les informations ci-dessous :

- Nombre de caméras
- Zone demandée
- Détails des images captées (exple : échauffement, interviews, animations ...)

Les horaires et zones pendant lesquels les médias peuvent capter des images sont indiqués pour chacune des périodes (avant match et après match).

En dehors des périodes pendant lesquelles les Médias NDD sont autorisés à capter des images, ces derniers doivent déposer leur(s) caméra(s) dans le local mis à disposition par le club.

• Informations complémentaires :

Dans la partie "Commentaires", le média peut transmettre des informations complémentaires à la LFP. Celles-ci seront alors prises en compte lors de l'étude de la demande d'autorisation de tournage.



• Envoi de la demande :

Une fois complétée de manière exhaustive, la demande est automatiquement transmise à la Direction du Développement Economique de la LFP en cliquant sur "Envoyer".

Le média demandeur reçoit alors un e-mail lui conformant que sa demande a bien été réceptionnée.



• Validation par la LFP :

Cette demande est ensuite étudiée par la LFP qui communique sa décision par e-mail aux médias demandeurs dans les deux jours ouvrables précédents le match : validation, validation sous réserve, refus. En cas de validation, la LFP détaille le cadre précis de cette intervention.

Les différents intervenants, le media manager LFP, les délégués, le RDH ainsi que le club qui accueille la rencontre sont également informés.

Le club visité a la charge de l'édition des Badges au match permettant de pénétrer dans l'enceinte du stade.

7.2 ORGANISATION DES MEDIAS SUR SITE LE JOUR DU MATCH

A son arrivée au stade le personnel du média autorisé à capter des images récupère auprès du club visité son badge d'accréditation sur présentation de sa carte d'identité et de sa demande d'autorisation de tournage validée par la LFP.

Le représentant du média présent sur site doit impérativement être présent à la réunion d'avant match organisée deux heures avant le coup d'envoi dans le bureau des Délégués, muni de sa demande d'autorisation de tournage validée par la LFP. En cas d'absence à cette réunion, l'autorisation de tournage pourra être annulée par le media manager LFP ou le délégué.

7.3 PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE POUR LES MEDIAS CLUB

Concernant la demande d'autorisation de tournage, deux possibilités sont proposées aux médias clubs pour accéder dans les stades afin d'y capter des images des clubs dont ils sont détenteurs de droits.

7.3.1 Procédure de demande d'autorisation de tournage "au match"

Cette autorisation valide un accès unique pour capter les images d'une seule rencontre déterminée.

Ce type de demande doit notamment être réalisé par les médias club pour :

- L'ensemble des matches à l'extérieur du club ;
- Les matches à domicile du club dans le cas où la demande (moyens techniques et humains) n'est pas strictement identique tout au long de la saison.

Dans ces cas précis, pour obtenir une autorisation de tournage, et pour chaque match, le média club doit effectuer sa demande en tant que **Détenteur de Droits Magazines et Différé**, comme détaillé dans le précédent chapitre.

Il doit ensuite impérativement être présent à la réunion d'avant match organisée deux heures avant le coup d'envoi dans le bureau des Délégués, muni de son Autorisation de tournage.

Pour les matches à l'extérieur, et uniquement dans l'hypothèse où le Représentant du Média Club arrive au stade avec le bus des joueurs, il pourra être dispensé de participer à la réunion H-2. Il devra en avoir informé



en amont le media manager LFP (le cas échéant), et le contacter à son arrivée au stade pour recevoir les chasubles nécessaires à la captation des images.

7.3.2 Procédure de demande d'autorisation de tournage automatisée pour l'ensemble des matches à domicile du club

Cette autorisation annuelle valide un accès pour capter les images de toutes les **rencontres à domicile** du club concerné.

Pour qu'une telle demande puisse être réalisée, il est indispensable que les moyens techniques et humains ainsi que l'utilisation des images soient strictement identiques pour tous les matches à domicile du club.

Pour obtenir cette autorisation de tournage pour l'ensemble des matches à domicile d'un club, le média club doit effectuer sa demande en précisant en observations qu'il s'agit d'une demande d'autorisation pour la saison.



Une fois validée par la LFP pour l'ensemble des matches à domicile du club, le média club concerné n'a plus besoin de remplir de formulaire de demande d'autorisation de tournage pour tous les matches à domicile.

Il doit ensuite impérativement être présent à la réunion d'avant match organisée deux heures avant le coup d'envoi dans le bureau des Délégués, muni de son autorisation de tournage.

NB 1 : Il n'existe pas d'autorisation de tournage "tous matches d'un club (domicile et extérieur)".

Les médias club qui souhaitent capter des images lors des matches à l'extérieur de leur club doivent donc obligatoirement faire une demande d'autorisation de tournage "au match" pour chaque match à l'extérieur de leur équipe sur lequel ils envisagent de tourner des images.

NB 2 : Aucune autorisation de tournage pour un usage technique / sportif du club ne sera délivrée. Comme prévu dans les contrats passés par la LFP avec les producteurs délégués, un DVD du match est remis par le media manager LFP aux deux clubs en réunion d'après match et les images de l'ensemble des rencontres sont disponibles sur le web server LFP accessible aux clubs.

7.4 ORDRE DE PRIORITE DES AUTORISATIONS DE TOURNAGE

Dans l'hypothèse où un grand nombre de demandes d'autorisations de tournage seraient effectuées pour un même match, ou dans l'hypothèse d'un conflit sur l'utilisation d'un emplacement caméras sur stade, l'ordre de priorité défini à l'article 5 prévaudra.

Dans l'hypothèse où deux médias de niveau de droit équivalent effectueraient la même demande, l'arbitrage sera fait en faveur de celui dont la demande d'autorisation de tournage aura été reçue en premier par la LFP.



/ 8. Contrôle d'accès et accréditations

8.1 CONTROLE D'ACCES

Des contrôles d'accès gérés par du personnel de sécurité seront mis en place par le club visité pour assurer le respect des zones médias.

Les délégués, le media manager LFP et le club visité supervisent les aspects liés à la sécurité requise pour l'organisation du match, et plus particulièrement :

- Avant-match: accueillir les médias et assurer le respect de l'accès aux zones médias;
- Assurer un protocole d'avant match le plus propre possible en respectant le timing;
- Garantir les conditions optimales de travail au RDH pour la production et la réalisation du Signal International, notamment dans la zone vestiaire, avec une attention particulière pour les interviews (avec mise à disposition des acteurs du match);
- Veiller au respect des droits exerçables par chacun des détenteurs de droits et des NDDA et faire en sorte que chacun respecte les zones médias qui lui sont dédiées.
- Après-match : porter une attention particulière au passage en conférence de presse et en zone mixte des acteurs du match.

8.2 BADGE D'ACCREDITATION

L'ensemble des intervenants du RDH, des détenteurs de droits et des NDDA sur les matches doivent être accrédités pour pouvoir intervenir dans les stades.

Concernant les DDD et les NDDA, le badge d'accréditation correspondant ne peut être délivré que dans la mesure où ils ont reçu au préalable une autorisation de tournage de la Direction du Développement Economique de la LFP.

Les badges d'accréditation (« Badge ») sont de type "badge à l'année" ou "badge au match" en fonction des besoins des intervenants et après validation par la LFP.

Les badges ne donnent pas droit à une place en tribune dans le stade.

Ils sont délivrés par le service compétitions de la LFP dans le cas des badges à l'année, et par le club visité pour les demandes au match.

Il incombe au club visité de s'assurer que les personnes accréditées puissent avoir un accès facile aux zones correspondantes à l'intérieur du stade.



/ 9. Chasubles et brassards

Un système de chasubles et de brassards reflétant la nature des droits détenus par les différents médias audiovisuels autorisés sur le stade et permettant de travailler dans des conditions optimales est mis en place par la LFP pour chaque match.

Les chasubles et brassards sont nécessaires au personnel technique du RDH, des détenteurs de droits et des NDDA, ainsi qu'aux photographes qui prennent position sur la pelouse à l'occasion des matches. Le port d'une chasuble ou d'un brassard ne dispense aucunement de la nécessité du port d'un badge d'accréditation.

Les journalistes sont dispensés du port de la chasuble.

9.1 CHASUBLES GRISES AVEC MARQUAGE NOIR « PRODUCTEUR DELEGUE »

Les chasubles grises à marquage noir « Producteur Délégué » identifient le personnel qui produit le Signal International et est autorisé à travailler sur l'aire régie, en tribune, en zone bord terrain et dans la zone vestiaires.

Elles sont portées par tous les cameramen, ainsi que par le personnel technique opérant dans ces zones pour le compte du RDH à l'occasion des matches.

Leur nombre doit être limité au strict nécessaire.



9.2 CHASUBLES AUBERGINE AVEC MARQUAGE BLANC « DDD » ET AVEC BRASSARD JAUNE « DDD DIRECT » POUR LES DETENTEURS DE DROITS DIRECT

Les chasubles aubergines avec marquage blanc « DDD » associé au port d'un brassard jaune « DDD Direct » permettent l'accès aux zones tribunes, bord Terrain et vestiaires aux personnels techniques des détenteurs de droits direct suite à une autorisation de tournage validée par la LFP.





9.3 CHASUBLES AUBERGINE AVEC MARQUAGE BLANC « DDD » POUR LES DETENTEURS DE DROITS MAGAZINES ET DIFFERE

Les chasubles aubergines avec marquage blanc « DDD » permettent l'accès aux zones bord terrain et vestiaires aux personnels techniques des détenteurs de droits magazines et différé suite à une autorisation de tournage validée par la LFP.



9.4 CHASUBLES BEIGES AVEC MARQUAGE NOIR "NDDA" POUR LES NON DETENTEURS DE DROITS AUTORISES

Les chasubles beiges avec marquage blanc « NDDA » permettent l'accès des non-détenteurs de droits autorisés à la zone bord terrain suite à une autorisation de tournage validée par la LFP.



9.5 CHASUBLES VERTES AVEC MARQUAGE NOIR "PHOTO" POUR LES PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS

Les chasubles vertes avec marquage noir « photo » identifient les photographes accrédités par l'UJSF et permettent un accès bord terrain.

Elles n'autorisent pas l'accès à la zone vestiaires. Elles sont autorisées en revanche en salle de conférence de presse après match.





9.6 CHASUBLES VERTES AVEC MARQUAGE ROUGE "PHOTO" POUR LES PHOTOGRAPHES NON PROFESSIONNELS

Les chasubles vertes avec marquage rouge « photo » les photographes non professionnels, et notamment les photographes de club dans les conditions prévues par la convention UJSF / LFP / FFF et permettent un accès bord terrain.

Elles n'autorisent pas l'accès à la zone vestiaires. Elles sont autorisées en revanche en salle de conférence de presse après match.





/ 10. Coordination jour de match

Lors des matches produit avec au moins de 5 caméras (Match du samedi 15h00 et Match du lundi 20h45), trois réunions de coordination des moyens de production sur le stade sont organisées impérativement à l'occasion de chaque rencontre, sous l'égide du délégué principal, et avec la collaboration du media manager LFP.

10.1

10.2 1ERE REUNION D'AVANT-MATCH (H-4)

Participants:

- Délégués
- Media manager LFP
- Responsable de la sécurité du club visité

Ordre du jour :

- Réglage des phases protocolaires entre les délégués et le responsable sécurité du club visité.
- Information du media manager LFP concernant les médias autorisés et leur dispositif de captation.
- Tour des informations impactant le conducteur du match (minute de silence, coup d'envoi fictif...)

A l'issue de cette réunion un tour de stade est effectué par les participants à la réunion pour présentation par le media manager LFP des différents dispositifs afin de valider tous les emplacements déterminés (caméras, flash interview, studio, positions commentateurs, ...) et anticipation des litiges éventuels.

10.3 2EME REUNION D'AVANT-MATCH (H-2)

Participants:

- Délégués
- Media manager LFP
- Responsable de communication ou chargé de presse du club visité
- Responsables interviews des deux clubs
- Représentant du RDH du match
- Représentants des détenteurs de droits
- Représentants des non-détenteurs de droits autorisés
- Syndic local UJSF

Ordre du jour :

- Point sur les demandes d'autorisation de tournage validées par la LFP : rappel du périmètre de tournage autorisé, des timings et lieux de tournage autorisés pour chaque média
- Rappels concernant les accréditations et chasubles
- Point sur les demandes d'interviews
- Présentation des informations impactant le conducteur du match (minute de silence, coup d'envoi fictif...)



10.4 3EME REUNION: BILAN D'APRES MATCH (FIN DE MATCH +30' OU AU PLUS TOT)

Cette réunion est organisée dans le Bureau des Délégués au plus tard à l'issue de la conférence de presse.

Participants:

- Délégués
- Media manager LFP
- Responsable de la sécurité du club visité
- Représentant du club visiteur

Ordre du jour :

- Débriefing des événements "média" de la journée
- Bilan de l'organisation des interviews et de la remontée des éventuelles infractions constatées Remise des supports audiovisuels (Masters et DVD) aux parties concernées. A cet effet, le club visiteur, en tant que responsable de la récupération de ce qui lui est destiné,





6, rue Léo-Délibes 75116 Paris Direction de la communication Tél. 01 53 65 39 04 – Fax 01 53 65 39 04